



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chats

Question écrite n° 90985

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'influenza aviaire. Il désire connaître ses intentions suite au cas de transmission à un chat.

Texte de la réponse

En février 2006, le virus H5N1 hautement pathogène responsable de l'influenza aviaire a été pour la première fois isolé sur un chat domestique en Allemagne. Cette découverte pose donc la question d'une transmission possible, dans des conditions naturelles, du virus aux chats domestiques pouvant être en contact avec des oiseaux malades ou infectés, et par conséquent d'une éventuelle contamination secondaire de l'homme par le chat. Dans un avis rendu le 3 mars 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) considère qu'une telle contamination humaine, bien que théoriquement possible, n'a jamais été démontrée et reste très peu probable. L'AFSSA conclut en outre que dans les zones exemptes d'oiseaux infectés par le virus, le risque d'infection du chat est nul. Elle recommande, en revanche, dans les zones touchées par le virus, de mettre en oeuvre des mesures visant à éviter tout contact direct entre les chats et les oiseaux. En réponse, le ministère de l'agriculture et de la pêche a publié, le 4 mars 2006, un arrêté imposant des mesures de restriction aux déplacements des carnivores domestiques à l'intérieur des zones réglementées mises en place lors de la découverte d'un oiseau sauvage atteint ou d'un élevage contaminé par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90985

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3518

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6168